

pour bien recevoir leurs confrères canadiens.

Nous ne doutons pas que les Epiciers qui prendront part à ce voyage en profiteront pour étudier sur place les meilleurs moyens à prendre pour améliorer le commerce d'épicerie. Ils seront à mesure de constater le soin qu'on apporte là-bas à l'étalage de la marchandise, à la propreté dans les magasins, à l'installation des comptoirs les plus perfectionnés, à l'agencement le plus modernes, et à tous les accessoires et appareils servant à améliorer l'apparence du magasin et à assurer aux clients un meilleur service.

Nous souhaitons aux Epiciers de Montréal et à leurs amis qui les accompagneront, un bon et heureux voyage.

#### LA COOPERATION ET LES MARCHANDS DE LA VILLE DE EDMONTON, ALBERTA.

Les Marchands-Détailliers de la Ville de Edmonton, Alberta, se sont rassemblés et ont adopté à l'unanimité la résolution suivante: qu'un comité spécial a été chargé de présenter à Sir Wilfrid Laurier, au cours de sa visite dans cette ville.

Attendu que nous sommes informés que certaines personnes, qui ne sont pas dans le commerce, ont l'intention de présenter une résolution au Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, dans le but de la faire endosser par une loi spéciale pour la formation au Canada de Sociétés Coopératives.

Nous, ici rassemblés, nous opposons vivement à l'introduction de toute loi semblable au Canada, car nous sommes d'opinion que toute personne en compagnie, désirant faire affaires au moyen de magasins coopératifs, ne devrait avoir le droit de ce faire qu'aux mêmes conditions et d'après la même loi que celles qui gouvernent les Compagnies à Fonds Social, et devrait payer les mêmes droits que les compagnies ordinaires.

De plus, nous sommes d'opinion que tout système ne rentrant pas dans le cours régulier des affaires, avec le manufacturier, le marchand de gros, et le marchand détaillant, est défectueux au point de vue commercial, n'est pas le plus économique pour le consommateur, et ne peut conduire d'une façon permanente et sûre au développement de la nation, parce que l'initiative de chaque détaillant individuellement et le besoin d'une vigilance active de la part de chaque marchand ou de chaque petite compagnie, sont nécessaires pour fortifier la fibre commerciale et morale de la société.

Nous croyons d'ailleurs que l'histoire de tous les mouvements coopératifs au Canada, depuis quelques années passées, est suffisante pour empêcher tout gouvernement d'encourager le retour de ma-

laise et des pertes qui en sont la conséquence pour le public et pour les représentants naturels du commerce.

Nous sommes d'opinion que semblable mouvement est un faux système de socialisme, tendant à détruire l'individualité du marchand.

De plus, nous désirons faire remarquer à l'Hon. Premier que nulle part dans l'Ouest du Canada, on ne pourra trouver une classe de marchands, actuellement ou l'on en affaires, marchands de gros ou marchands détailliers, qui ne condamne ce système comme mauvais et préjudiciable à la société entière.

En conséquence, comme Marchands représentant les intérêts des marchands les plus importants du commerce de détail du Nord de l'Alberta, nous désirons insister auprès de l'Hon. Premier pour qu'il refuse toute assistance et tout appui à toute proposition de loi concernant les magasins coopératifs.

D'un bout à l'autre du pays, tout le commerce est absolument en communion d'idées pour condamner tout projet de loi tendant à créer une classe de privilégiés au détriment du commerce régulièrement établi qui ne recherche aucune faveur, mais demande à vivre et à aider au développement progressif du Canada.

Cette communauté de sentiments parmi tous les marchands de détail fera beaucoup pour que tous se groupent sous la bannière d'une unique Association, d'une Association assez forte et puissante pour que les législateurs fassent droit sans marchandiser à leurs justes revendications.

#### LES EPICIERS DE L'ETAT DE NEW-YORK

Les Epiciers de l'Etat de New York ont eu la semaine dernière leur dixième Convention annuelle à Brooklyn, N. Y. Au delà de deux cents délégués étaient présents dès l'ouverture de la Convention, à laquelle plusieurs résolutions de la plus haute importance pour le commerce d'épicerie ont été adoptées.

Parmi ces résolutions, l'on demande: que trente jours soient la limite de crédit accordée aux consommateurs; que la loi concernant la fermeture le dimanche soit mise en force; que l'on assure aux voyageurs de commerce un traitement plus amical; que la licence pour la vente de l'huile à charbon dans la Ville de New York, soit réduite à \$10.00 par année; que le Gouverneur Hughes mette en vigueur la Loi empêchant les annonces menaçantes; que demande soit faite aux Manufacturiers de spécialités de ne pas vendre directement aux maisons qui sont en concurrence avec les Epiciers de détail; que les Manufacturiers maintiennent le prix de leurs marchandises aux consommateurs; etc., etc.

#### ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLEURS DU CANADA INCORPORÉE

Dans le cours de la semaine dernière, le Bureau Provincial de la Province de Québec a adressé une lettre circulaire aux Epiciers de Détail et aux Quincailliers de la Province de Québec, avec le but de les intéresser à former des succursales de l'Association dans la Province, et l'on nous informe que, de toutes parts, les Marchands sont très anxieux de donner suite à ce mouvement.

En conséquence, les organisateurs seront incessamment nommés dans les différents districts de la Province, en vue de pousser le plus activement possible la formation de nouvelles Succursales.

La promptitude avec laquelle leur appel a été entendu est très encourageante pour les Officiers de l'Association qui, sans nul doute, redoubleront d'activité et d'efforts pour mener à bonne fin la campagne qu'ils ont entreprise d'une façon si vigoureuse.

#### NOUVELLES SUCCURSALES DE L'ASSOCIATION

Jeudi, le 11 courant, les Marchands-Détailliers du Sault Ste-Marie, Ont., se réunissaient dans le but de former une Succursale de l'Association des Marchands Détailliers du Canada, Incorporée. L'assemblée était très nombreuse, et les marchands présents se sont montrés très enthousiastes.

Mr. E. M. Trowern, le Secrétaire Fédéral de l'Association, était présent. Après qu'il eût expliqué longuement la manière d'organiser une Succursale et les bénéfices que les marchands pourraient en retirer, il fut décidé à l'unanimité de fonder la Succursale du Sault Ste-Marie.

Les Officiers qui ont été élus sont MM. E. J. Ewing, Epicier, Président; E. J. Stevenson, 1er Vice-Président; J. F. Beattie, 2e Vice-Président; H. Megginson, Secrétaire et le Maire T. E. Simpson, Trésorier. Auditeur, M. J. B. H. Brown.

Nous souhaitons tout le succès possible à cette nouvelle Succursale et nous sommes convaincus que les membres sauront profiter de leur nouvelle organisation et en tirer tous les avantages possibles que procurent l'union d'hommes ayant un même but et les mêmes intérêts.

M. Chs. Blanchard, boucher et épicier, marchand de vins et liqueurs, 854 rue Ste-Catherine Est, Montréal, Téléphone Bell Est, 1620, vend ses marchandises à 25% au-dessous du prix de détail.

M. J. M. Lebel, 342 rue du Champ de Mars, Montréal, est le seul agent pour l'eau gazeuse Puy-de-Dôme. Une commande est sollicitée.